



Panoramique

SELFIES ASSOCIATIFS

Tensions et interpellations en temps de crises

Dédicace

À Fatima Zibouh

Fatima Zibouh est une femme engagée en faveur d'une société inclusive, aussi talentueuse dans la recherche académique que dans le travail associatif.

Depuis janvier, aussitôt nommée co-responsable pour porter la candidature de Bruxelles « Capitale européenne de la culture en 2030 », elle doit encaisser insultes, censure et anathème de la part de personnes obnubilées par son foulard.

Notre soutien à l'Ambassadrice de la diversité, experte en création d'espaces de rencontres interculturelles. Il semblerait que le taf ne manque pas.



Coordinateur Pascal PEERBOOM

Les invisibles (suite... et pas fin)¹

La crise sanitaire a obligé les pouvoirs publics et une série d'autres acteurs essentiels, tels les syndicats et ou mutuelles, à se réorganiser et à restreindre l'accueil physique dans leurs locaux. Pour faire face à cette situation, ces structures ont dû accélérer la numérisation de plusieurs démarches administratives.

Une stratégie, qui, la crise passée, s'est... accentuée par soucis de rentabilité, de vitesse ou d'économie.

Une stratégie qui a éloigné certains usagers, notamment celles et ceux qui ont le plus besoin de services de qualité et de proximité.

Parmi les principales victimes de cette politique du « tout au numérique », les femmes, encore, les personnes âgées, encore et toujours. Et bien d'autres « invisibles », (pauvres, sans abris, ...) peu à l'aise avec les nouvelles technologies, pour qui la fermeture des guichets représente un contact social en moins, renforce l'isolement, entraîne l'abandon des démarches. Et par conséquent met à mal l'exercice et le bénéfice de droits essentiels.

Il faut soutenir les 200 associations² qui dénoncent le principe du « digital par défaut » qui prévaut dans l'avant-projet d'ordonnance en Région bruxelloise visant à numériser les services publics et para publics. Cette pratique est la voie privilégiée proposée dans ce texte au détriment du service aux guichets et d'autres moyens de communication habituels.

La mobilisation et les négociations ont amené le gouvernement bruxellois à faire mention dans cet avant-projet d'une obligation d'une alternative au numérique pour toutes démarches administratives. Cette mention demeure trop floue et n'assure pas un accès physique de qualité aux usagères et usagers. Peut et doit mieux faire.

(1) Edito, Imag nº 362, mai juin 2022 (2) Voir l'argumentaire et la liste des signataires : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/221130_argumentation-_ordonnance.pdf

SOMMAIRE



Edito

Pascal Peerboom	3
Panoramique	
Selfies associatifs. Tensions et interpellations en temps de crises	6
L'Etat coûte-t-il trop cher à l'associatif ? Paul Hermant	8
Les rapports d'activité ne disent pas la vie! Entretien avec Geoffroy Carly	12
Qui dit alliés, dit adversaires Entretien avec Jacques Moriau	17
Vigilance à tous les étages	20
Exclusions bancaires : c'est les asbl qu'on assassine !	24
Quand les institutions tardent à répondre - Le CAL dans les vallées inondées. Par Catherine Maréchal - Le Casi-UO au temps du confinement. Par Maria Teresa Moretti - Cohésion sociale, secteur essentiel. Rapport du CRAcs 2021	29
Ma petite entreprise ou notre grande association	30
En France: documenter la répression associative pour y faire face	33



Immigration	
La série à voir : Le retour de Juan Jiménez	36
Info dessinée	
Né.e quelque part	40
Dessin de Barrack Rima, texte de Nathalie Caprioli	
Texte sur photo	
Entre-deux	42
de Anna Avanoglou © Massimo Bortolini	

Selfies associatifs

Tensions et interpellations en temps de crises

Avec quelques chiffres tirés du Baromètre des associations 2022¹, on peut évaluer le *volume* du secteur associatif en Belgique: plus de 140.000 asbl sont aujourd'hui actives et emploient quelque 538.000 salariés soutenus par 1,1 million de bénévoles. 74 % de ces associations reçoivent des subventions publiques. En 2022, 40 % d'entre elles ont vu leur situation financière se dégrader.

Comment évaluer ensuite le poids du non-marchand, c'est-à-dire l'impact de ses actions dans des secteurs aussi variés que la cohésion sociale, les soins de santé, la solidarité, l'accès à la culture ? Sans idéaliser le monde associatif, nous pouvons dire que la démocratie a besoin de lui, comme contre-pouvoir, comme lieu où se vit la citoyenneté et des alternatives au modèle marchand, ou même comme sous-traitant de l'Etat.

L'associatif, pour qu'existent les solidarités!

Car tout n'est pas achetable ni vendable, ni évaluable en termes de retour sur investissement, d'autant que nos actions prennent du temps, que leurs résultats sont parfois incertains, et que nos valeurs ressortent mal dans les tableaux Excel.

Tout ce que déteste le modèle marchand.

Dans ces pages, nous avons choisi de ne donner la parole qu'à des actrices et acteurs du non-marchand. Dit autrement, nous n'avons pas (encore) donné la parole aux administrations ni aux politiques. Mais c'est prévu: nous comptons les inviter à une table ronde pour réorganiser nos rapports, continuer à nourrir le débat, et les interpeller sur le tournant en cours: la loi de 1921 instituant le statut d'asbl disparaîtra en 2024, déjà remplacée par le Code des Sociétés et des Associations,

basé sur la logique de marché. Malaise et vigilance. Les asbl ne sont pas des entreprises comme les autres.

> [1] Baromètre des associations 2022, Fondation Roi Baudouin. Disponible sur www.kbs-frb.be

> > © Massimo Bortolini

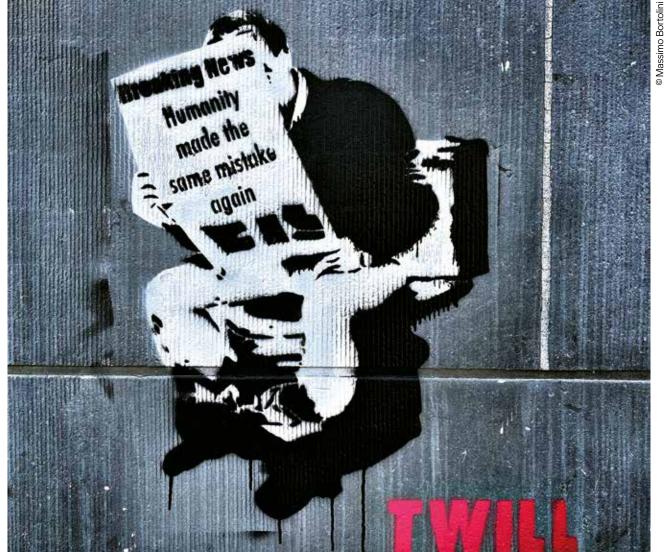




L'Etat coûte-t-il TROP cher

à l'associatif?

On se demande dans ce dossier Imag si, par hasard, les associations ne coûteraient pas trop cher à l'Etat. C'est une excellente question. Tellement excellente qu'elle est encore meilleure quand on la retourne et qu'on se demande si, par hasard, l'Etat ne coûterait pas trop cher aux associations.





e cas du numérique est éclairant. Bien des services sociaux, surtout ceux du secteur associatif, sont aujourd'hui transformés en officines de sous-traitance d'administrations

publiques, de banques, d'opérateurs privés, voire de syndicats, ... La fracture numérique, qui touche à des stades divers à peu près 50 % de la population résidant en Belgique, ainsi que la fermeture de nombreux guichets « physiques », entamée durant la pandémie et poursuivie depuis, ont envoyé dans les permanences sociales, toujours ouvertes, de très nombreuses personnes qui manient peu ou mal les outils informatiques ou qui ne comprennent pas le langage ou l'ergonomie des sites et des formulaires en ligne. Tout ce temps consacré au courrier administratif des bénéficiaires n'est pas payé. Ou plus exactement, il prend la place du travail individuel, collectif ou communautaire à réaliser avec et pour les usagères et les usagers des services. Les associations financées pour un travail qu'elles ne peuvent plus faire ne le sont pas pour le travail qu'elles réalisent effectivement...

L'Etat perd deux fois (de l'argent)

Voici donc les travailleuses et les travailleurs deux fois pénalisés : le travail pour lequel ils sont payés ne peut pas être complètement assumé et la relation avec les usagers et les usagères s'en trouve radicalement transformée en même temps qu'ils se retrouvent à réaliser des tâches pour lesquelles d'autres sont payés sans pour autant les accomplir ou en partie seulement. Qui peut bien gagner quoi dans un cirque pareil ? Pour les entreprises privées, c'est clair : il s'agit d'un bénéfice net réalisé sur le dos de la collectivité : la main-d'œuvre est gratuite. Dans le secteur marchand, le déport des tâches sur le consommateur ou l'utilisateur n'est pas neuf: nous sommes simplement passés du self-scanning individualisé à l'utilisation gratuite d'infrastructures collectives. L'Etat, lui, perd deux fois de l'argent : en subventionnant un travail social qui ne se fait plus complètement d'un côté et en finançant des employés, souvent fonctionnaires, qui ne prestent plus tout à fait la part de leurs tâches administratives, d'un autre côté. Le coût induit de cette délégation de l'administration vers le travail social ne s'arrête pas au temps utilisé à autre chose qu'à sa fonction principale. Les retards pris dans le traitement de dossiers, voire leur non traitement, peuvent entrainer des complications pour les personnes et, par effets rebonds, pour la collectivité. En outre, ce travail dégradé a également des impacts sur le personnel même. Si l'on se demande pourquoi le secteur social comme celui de la santé et - c'est plus nouveau - ceux de la culture ou de l'éducation permanente se retrouvent en difficultés de recrutement, il ne faut pas chercher plus loin la réponse. Le manque d'attrait d'un travail dégradé ne devrait être une surprise pour personne. Apparemment, ça l'est.

Et c'est ainsi qu'effectivement, en les amenant à effectuer des tâches palliatives créant des conditions de travail dévalorisées et dévalorisantes, l'Etat coûte cher aux associations. Ainsi d'ailleurs qu'à leurs bénéficiaires.

Prévalence du travail mort sur le travail vivant

On appelle « part morte du travail » ce qui est constitué par le capital fixe, notamment les moyens incorporés dans les équipements et dans les machines. Aujourd'hui, il faut ajouter à cette part morte tout ce qui concerne les dispositifs organisationnels censés stabiliser le travail : la prescription, les consignes, les systèmes de contrôle et de reporting, etc. A côté de cela, la part vivante se réduit comme peau de chagrin. Cette part vivante, comme la définit l'économiste Thomas Coutrot, ce sont « les moyens utilisés par les salariés et les salariées pour déployer leur créativité, leur inventivité, leur intelligence individuelle et collective afin de faire face à tout ce qui échappe à la prescription, à tout ce qui n'est pas prévu par les consignes et qui se présente pourtant inévitablement dans le travail ». Sans cela, sans ce dépassement des normes patronales et managériales, une grande part des objectifs du travail seraient probablement inatteignable.

Les effets du néotaylorisme digital

Cette part vivante compte pourtant pour pas grand-chose devant les systèmes de redevabilité mis en place dans les entreprises et aussi, de plus en plus, dans les services publics et dans le monde associatif. Là encore – et on demande à la lectrice et au lecteur de croire que ceci n'est pas un article à charge contre la technologie –, « avec ce que l'on appelle le néotaylorisme digital où la puissance des outils numériques est mise au service de l'éradication du travail vivant, il y a un retour en force de la logique tayloriste où ce qui n'était pas complètement possible sur les chaînes de montage le devient grâce à des outils qui permettent de pénétrer beaucoup plus finement l'acte de travail lui-même avec un suivi en temps réel et une mesure constante de la productivité »¹. En ce sens, la direction qu'indique l'Etat en matière d'usage du digital est problématique. En contraignant par exemple ses services

(publics) à utiliser le numérique par défaut, en lieu et place de solutions moins technologiques comme l'accueil des publics, il finit non seulement par rendre vulnérables des secteurs qui, précisément, pallient la perte ou l'amoindrissement de droits, mais il emporte aussi dans son sillage toutes les initiatives qui jusque-là résistaient à ce changement d'échelle préjudiciable aux publics comme aux équipes.

Dans le monde associatif, la chose est flagrante. Avec cette prévalence du travail mort sur le travail vivant, tout un tas de comportements - du contrôle au harcèlement - finissent par devenir la norme dans des secteurs, comme ceux de la culture, qu'on pensait préservés de ces formes de prises et d'abus de pouvoir, technologiques comme organisationnels. La tentation mimétique des services de l'Etat envers les pratiques du secteur privé n'est certes pas une chose nouvelle. Les politiques d'austérité, mises en œuvre à plusieurs reprises par de nombreux gouvernements ces 45 dernières années, n'ont pas eu d'autre but, ainsi que le rappelle l'économiste québecois lanik Marcil², que d'aboutir à la dégradation des services publics et, partant, à celle de l'ensemble d'un secteur non marchand progressivement avalé et digéré par les mécaniques du new public management. Il faut le reconnaître, c'est assez réussi.

Résister, bifurquer

Tout ceci est évidemment de mauvais augure si on replace ces dégradations du sens, des pratiques et des conditions du travail dans la perspective des changements radicaux qui vont devoir être effectués pour éviter, tant que faire se peut encore, de transformer la planète en une étuve invivable. Le rapport au travail et le contenu du travail feront inévitablement partie de ces bouleversements. Parce que, d'un côté, la question est de savoir jusqu'où, dans les circonstances que nous connaissons et que nous aurons à connaître, un emploi restera un emploi acceptable tant socialement qu'écologiquement. Et parce que, d'un autre côté, les

manières et les raisons d'exercer un métier ou de fournir un travail demanderont plus que des ajustements marginaux.

Si cet article semble critique avec les politiques étatiques, c'est parce que c'est en grande partie sur elles que l'on continue à compter pour s'engager dans ces bifurcations ou ces basculements. Or, l'Etat a pris les choses par le mauvais bout, continuant de privilégier des principes datant du taylorisme ou de sa version numérique revisitée. Là où l'emploi public ou privé exige aujourd'hui des objectifs mesurables, l'Etat serait bien plus avisé de se préoccuper de mesurer ces objectifs en fonction de la résistance que ces emplois sont capables d'opposer à la dévastation de la planète et de l'humanité. A la place de la croissance, de la concurrence, des économies d'échelle, de la culture du résultat, des reporting et des process, tabler sur ce que le biologiste français Olivier Hamant³ appelle la robustesse parait effectivement plus adapté ou en tout cas plus sage.

En cohérence avec l'écosystème

La robustesse, c'est sans doute ce que cherchent les acteurs d'un secteur économique en pleine mutation, celui de la boulangerie. Dans la boulangerie s'inventent aujourd'hui de nouveaux rythmes et de nouvelles organisations du travail ainsi qu'une relation différente à la tâche et au geste, désormais inscrite dans un véritable écosystème allant de la qualité et de l'origine des céréales cultivées jusqu'à l'achat du pain par le client final en passant par le quartier d'implantation de la boulangerie, les horaires d'ouverture et de travail, le prix variable des produits et la qualité nutritionnelle et gustative des pains et de la pâtisserie. Cette permaéconomie exemplaire devrait pouvoir inspirer bien d'autres secteurs d'activités comme les domaines du soin (entendu dans son sens de care), de la relation et de la reproduction pour lesquels, contrairement à la boulangerie, la production de biens et d'objets n'est pas principale et chez qui la part vivante est plus prégnante encore. Il ne serait pas compréhensible - dans la situation que nous vivons et dont nous vivons – que les métiers du social, de la santé, de l'éducation, de la culture ne soient pas les premiers à décréter l'inanité d'un management et d'une culture du rendement en complète obsolescence et en total déphasage.

Pour une réduction du temps travaillé

Il serait par exemple tout à fait souhaitable, alors que la réduction du temps de travail n'est toujours pas portée à l'agenda patronal malgré les nombreux avantages avérés en termes d'impact climatique comme de gain de sens sans même parler de celui de la productivité, d'imposer l'idée d'une réduction du temps travaillé⁴. Cette réduction permettrait, par exemple, en ouvrant de larges espaces du temps travaillé à la discussion, à l'information, au débat, à la formation ou à l'action de restaurer ou de bâtir des solidarités dans et en dehors du travail en même temps qu'elle offrirait l'opportunité d'en analyser en temps constant les conditions d'exercice et les finalités.

Sans cela, sans ce type de propositions et d'expérimentations, nous irons là où nous mène une financiarisation de travail qui tente de tirer les derniers bénéfices possibles d'un monde dégradé et dévasté : vers une prolétarisation et une brutalisation générales du monde du travail, ce que des autrices et auteurs moins polis appellent la poubellisation du monde et du travail.

[1] Entretien avec l'auteur pour la revue du Cesep Secouez-vous les Idées, n° 126, semestriel, 2023. [2] Ianik Marcil, Les Passagers Clandestins, éditions Somme Toute, 2016. [3] Olivier Hamant, La troisième Voie du Vivant, éditions Odile Jacob, 2022.

[3] Olivier Hamant, La troisième Voie du Vivant, éditions Odile Jacob, 2022.

[4] La proposition en avait notamment été faite par des participantes et participantes au terme des journées « Ce qui nous arrive » en septembre 2022 à Bruxelles.

Les rapports d'activité ne disent

Lors de la Commission plénière au Parlement francophone bruxellois du 27 janvier 2023, Geoffroy Carly et Alain Willaert, membres du Collectif21 (lire l'encadré), ont présenté une analyse critique des rapports de force entre pouvoirs publics et associations subventionnées, pour ensuite proposer des « évolutions souhaitables » sur les plans politiques, réglementaires et administratifs¹. Nous sommes revenus sur quelques questions avec Geoffroy Carly, baroudeur du monde associatif depuis quasi 30 ans et des instances de représentation sectorielle de la jeunesse, de la petite enfance, de l'éducation permanente et de l'insertion socioprofessionnelle.

MAISON DES SOLIDARITÉS



A propos de la crise de confiance qui entrave les relations entre les pouvoirs subsidiants et les asbl, vous releviez à la tribune du Parlement francophone bruxellois en janvier dernier « qu'avant de parler de confiance, il faut essayer de se comprendre ». Vous vouliez dire que les politiques ne comprennent pas le monde associatif, et réciproquement?

Geoffroy Carly: La confiance est une conséquence et non une fin en soi - conséquence d'un dialogue où les parties se reconnaissent entre elles comme compétentes. Et c'est là où le bât blesse aujourd'hui.

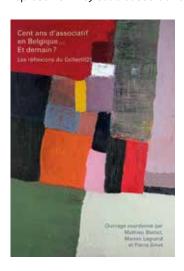
L'époque est révolue où le champ associatif mobilisait à la fois du savoir-faire sur des enjeux sociaux et des réponses qu'il soumettait à l'administration et aux politiques qui, à leur tour, accueillaient ces propositions, les structuraient peut-être, et les régulaient un peu. Aujourd'hui, le politique (particulièrement aux niveaux régionaux) a transformé cette forme de relation : c'est lui qui sait ce qu'il faut faire, qui décide des indicateurs à identifier et des évaluations à mener pour déléguer ensuite la mise en œuvre à des associations.

Ce basculement s'est opéré parce que les modes de gouvernance politique ont changé. L'administration est devenue plus descendante et hiérarchisée qu'elle pouvait l'être précédemment, avec des formes de défiance envers les acteurs associatifs qui se reflètent dans le discours sur la subvention. Forcément, il existe des cas de mauvaise gestion administrative d'asbl, en particulier des asbl parapubliques - où, soit dit en passant, les pouvoirs politiques ne sont souvent pas très loin... Mais c'est un mauvais procès que de généraliser le soupçon de mauvaise gestion à l'ensemble des associations. Les contrôles sont légitimes, mais leur inflation devient un problème. Chaque fois qu'une fraude est mise à jour, l'administration se base sur des cas d'exception pour refonder de nouvelles règles alors qu'il suffirait d'appliquer celles qui existent.

Par ailleurs, les niveaux de contrôle se démultiplient. Par exemple, dans le champ de l'ISP, des asbl peuvent dépendre à la fois des subsides de Bruxelles-Formation, d'Actiris, de la COCOF, du Fonds social européen. Il arrive que différents agents du contrôle se concentrent sur des vérifications administratives (comme la composition du CA ou la comparaison chaque année des prix des contrats d'assurance) qu'ils pourraient faire en consultant Internet ou la Banque Carrefour. Quand il faut répondre trois fois à la même demande, ça devient chronophage. Et surtout, j'ai mieux à faire que de comparer les prix des assurances tous les ans ! Nous demandons de proportionner les contrôles.

La logique du monde de l'entreprise « ceux qui paient décident » s'est transposée à la sphère des pouvoirs publics. A partir du moment où « ceux qui subventionnent décident », nous passons d'une forme de co-construction à une délégation du service public où les associations sont perçues comme de simples exécutants. Cette logique de suspicion nous met dans une situation de devoir

Le Collectif21 regroupe des associations et fédérations d'associations (sans prétention à l'exhaustivité ni à la représentativité) soucieuses de réfléchir, sensibiliser et



mobiliser autour de la spécificité, de la légitimité et de la nécessité du fait associatif à la veille du centenaire de la loi sur les asbl (27 juin 1921) et au lendemain de leur dilution dans le Code des sociétés et des associations (CSA) (23 mars 2019). Les impacts symboliques pratiques que changement pourrait provoquer

sur les institutions elles-mêmes, leurs actions, leur culture, leur rapport à la population, leur financement, nécessitent à tout le moins un débat démocratique.

Pour inciter les (futurs) professionnels à prendre le temps de s'arrêter pour réfléchir aux enjeux de comment faire société demain, le Collectif21 a produit un livre et un documentaire :

- Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ?, coordonné par Mathieu Bietlot, Manon Legrand et Pierre Smet, 2022, 340 p., 15 euros.
 A commander via www.cemea.be
- 2121 Hypothèses Associations, 2022, 56', film-outil réalisé par Michel Steyaert, produit par le CVB.





recrédibiliser notre expertise en tant que professionnels des terrains. Cela dans un contexte où les administrations et les associations discutent beaucoup de rapports, de gestion administrative et financière, mais peu de contenus politiques.

D'où votre appel à (re)politiser les fonctionnaires, lesquels rencontrent les professionnels d'asbl, mais ne vont que rarement sur le terrain. D'après vous, comment faire pour (re)créer une « culture de terrain » chez les fonctionnaires ?

Geoffroy Carly: Depuis certainement 20 ans, on a pu en effet observer une forme de dépolitisation des administrations empêcher les nominations politiques. Je n'ai pas d'opposition à rendre les agents de l'Etat non arrimés à des appareils politiques. Sauf que, ce faisant, on a dépolitisé bien plus puisque les questions de la politique, au sens noble du terme, ne sont plus abordées. La SAW, asbl impliquée dans l'économie sociale, parle à ce propos « d'Excellisation de l'administration », en ce sens que les tableaux Excel pour contrôler la bonne gestion importent plus aux yeux des fonctionnaires que les débats sur les enjeux politiques, tels que le sens des actions, le projet de société, ou encore nos priorités.

Les nouvelles formes de régulation handicapent l'initiative associative et la capacité des asbl à proposer des réponses. Les appels à projets lancés par

Massimo Bortolin

le pouvoir subsidiant illustrent cette façon de fonctionner à l'envers dès lors que le politique définit à lui seul les critères, les priorités et le budget. Mis en concurrence sur une logique de marché, nous ne co-construisons ni entre nous ni avec les administrations et le pouvoir public. Ils régulent, et nous essayons de tirer notre épingle du jeu.

Mais l'associatif ne fonctionne pas que sur des appels à projets...

Geoffroy Carly: Bien sûr, et d'ailleurs le décret relatif au soutien de l'éducation permanente dans le champ de la vie associative est remarquable car il protège la logique émancipatrice de nos actions, et évalue plus la qualité que la quantité. Malheureusement, ce décret reste un épiphénomène dans la configuration globale de la gestion du fait associatif. Par exemple, lorsque le cabinet de Bernard Clerfayt (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale) souhaite sortir l'éducation permanente des références de l'insertion socioprofessionnelle (ISP), non seulement il nie l'approche émancipatrice que nous défendons à l'égard des publics, mais il gomme en plus les dimensions collectives de l'ISP pour mieux renvoyer l'individu à ses responsabilités. Qu'est-ce d'autre qu'une volonté de dépolitiser le champ de l'ISP pour le rendre opérationnel au sens le plus basique du terme, à savoir: faire se rencontrer, sans plus, l'offre et la demande en ISP?

Nous touchons là des questions de culture. Selon moi, la culture permet de réfléchir à comment nommer le monde. Comment l'administration nomme-t-elle le monde qui l'entoure, comment se nomme-t-elle elle-même, et comment part-elle à la rencontre des associations ?

Il est temps de nous rencontrer sur autre chose que des questions financières ou des rapports quantitatifs. Régulièrement, j'invite les administrations à participer à la clôture des formations qualifiantes où les participants racontent leurs parcours. Jamais aucun fonctionnaire

ne vient écouter les témoignages, exprimés souvent avec émotion. Ils ne perçoivent le travail associatif qu'au travers de nos rapports de conformité et nos dossiers de justification aux exigences administratives de la commande publique. Or, ces rapports ne disent pas la vie! Ils ne disent pas comment va la société, ni où elle va. Il faudrait créer des espaces de dialogue entre les administrations et les associations pour débattre d'une question fondamentale: comment avons-nous conscience ensemble des politiques publiques auxquelles nous participons?

Ces espaces n'existent pas, notamment à cause d'un détricotage systématique de l'administration. Les fonctionnaires qui partent à la retraite sont moins remplacés ; le recrutement aujourd'hui passe par des épreuves externes qui sélectionnent des techniciens très souvent déconnectés du terrain.

Je reçois ainsi parfois des demandes surréalistes de l'administration. Un exemple : il y a quelques années, il nous a été demandé de prouver que nous travaillions en partenariat. Nous devions d'abord dresser l'inventaire des partenaires. Puis préciser à quelle fréquence nous les contactions. Ensuite, il s'agissait de qualifier la nature des contacts : par téléphone, échange Internet, en présentiel, etc. Aucun professionnel ne compile ce type de données! Je n'ai pas d'objections à communiquer des informations... mais en quoi ce tableau, une fois complété, révèlera-t-il le fondement de nos partenariats?

Quand je discute avec des associations plus fragiles (de petite taille, moins intégrées dans les réseaux), j'observe qu'elles obtempèrent à toutes les demandes de l'administration parce qu'elles craignent de perdre leurs subsides. Dans ce rapport de dépendance, que peuvent-elles s'autoriser à revendiquer vis-à-vis de l'administration, sachant que beaucoup d'asbl ont intégré ce rapport de force déséquilibré? C'est pourquoi les fédérations sont importantes pour soutenir les asbl plus faibles.



L'autonomie des associations ne serait-elle qu'un mythe? A la place, vous parliez de « coopération sereine»...

Geoffroy Carly: L'autonomie associative se situe dans le fait que les associations doivent conserver des capacités d'actions indépendantes des subventions publiques. En conséquence, le politique doit reconnaître aux associations une existence institutionnelle qui dépasse l'action pour laquelle elles sont mandatées. Autrement dit, pour être capable de développer une culture et des pratiques, une institution ne peut pas être centrée à 100 % sur de la production d'activités. Il lui faut des espaces réflexifs et de prise de recul, ce qui implique de dégager des moyens pour permettre à l'association de se poser des questions. Actuellement, du point de vue des autorités publiques, cette revendication n'est pas éligible; elles paient pour nos actions, elles ne nous paient pas pour exister en tant qu'institution vivante.

La coopération sereine, c'est de pouvoir réfléchir sur ce qu'on a fait, ce qu'on fait ensemble, ce qu'on fera demain. Ça commencerait par créer cet espace commun de débat.

Dans cette optique de débat, comment avez-vous évalué la teneur des échanges lors de la Commission plénière au Parlement francophone bruxellois?

Geoffroy Carly: C'est important que les échanges aient eu lieu dans cet espace symbolique. Mais fondamentalement, les opposants au fait associatif n'étaient pas présents. Notre travail doit se poursuivre en aval: il faut recontacter chaque groupe politique pour examiner comment ces questions sont présentes dans leurs programmes pour les prochaines élections, et dans quelle mesure elles seront prises en compte dans des accords de majorité. Le passage par le parlement vise à avoir

sensibilisé les différents groupes politiques pour obtenir que les questions et propositions du Collectif21 se retrouvent dans les programmes des partis.

Nous travaillons sur deux niveaux. Au niveau central, le Collectif21 rappelle au politique que la sphère associative représente un élément constitutif d'une démocratie en bonne santé et, cela étant, le politique doit nous considérer à la fois comme des agents de terrain et des experts. Le deuxième niveau souligne le fait associatif comme une construction collective face à d'autres dimensions qui ont le vent en poupe sur la démocratie directe, telle que la citoyenneté par tirage au sort ou autre logique qui privilégie une parole individuelle. La revendication d'un financement pluriannuel à la place d'un subventionnement annuel fait aussi partie de notre cahier des charges.

Propos recueillis par Nathalie Caprioli

[1] Pour visionner la Commission plénière du 27 janvier 2023 : https://www.collectif21.be/2023/01/31/rencontre-avec-les-parlementaires-francophonesbruxellois-autour-de-lactualite-du-fait-associatif-et-des-enjeux-pour-lavenir/

Qui dit alliés, dit ADVERSAIRES

Un pied dans l'associatif au CBCS (Conseil bruxellois de coordination sociopolitique), l'autre à l'Institut de sociologie de l'ULB, Jacques Moriau retrace les grandes lignes de l'évolution du financement des asbl, puis nous invite à réfléchir sur le projet politique de l'associatif et son action communautaire, c'est-à-dire la possibilité d'organiser les gens pour peser sur les causes des problèmes.



istoriquement, la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif a représenté une victoire politique du camp de l'émancipation par rapport aux conservateurs. Cette victoire de la gauche s'est traduite par la reconnaissance du fait que des personnes puissent se structurer en toute légalité pour défendre l'intérêt général. C'est une période complexe de l'entre-deux-guerres, et la Belgique repose sur le système particulier des piliers : libéraux, socialistes, chrétiens. L'associatif s'encastre donc dans ces piliers (en partie jusqu'aujourd'hui). Les premières asbl sont ainsi liées à des représentations politiques, parlementaires ou gouvernementales, même si elles ne sont pas toujours d'accord avec les décisions politiques. Il faut noter que l'associatif n'a jamais connu une autonomie financière totale puisqu'il a toujours été lié à des financements partisans ou publics.

Le projet d'abord

L'associatif militant connaît un essor dans les années 1970. C'est par exemple l'époque des maisons médicales et premiers centres de santé mentale créés à partir de rien. Face à des problèmes délaissés ou mal pris en charge, on s'associe et on développe des projets. La recherche de financement vient après la conception du projet.



sans toujours avoir les outils pour les gérer. D'emblée, la Région se repose sur le secteur associatif pour gérer certains problèmes publics. Pour être subsidiées, les asbl doivent être agréées. L'associatif militant se transforme ainsi en un associatif professionnel et, la situation économique et politique se dégradant, on arrive à un modèle de tutelle basé sur l'appel à projets.

La marque du new public management

Ce modèle se transforme à son tour, influencé par le new public management caractérisé par la réduction des coûts, la mise en concurrence, et une gestion dans l'immédiateté où l'on considère que les actions doivent produire rapidement des résultats visibles. Avec le néolibéralisme de ces 30 dernières années, les politiques publiques deviennent de plus en plus strictes et cadenassantes envers l'action associative. Le dernier clou du cercueil des asbl est la modification de la loi de 1921 : avec l'introduction du Code des sociétés et des associations (loi de 2019), la nouvelle forme de l'association devient une coquille vide utilisée aussi bien par des militants que par des entrepreneurs qui voient

l'association comme une forme adéquate à leurs projets où seuls comptent les intérêts privés.

Petits acteurs associés, mais fragmentés

Je pense que l'associatif ne se rend pas assez compte de son importance dans la vie sociale, et de la force qu'il pourrait développer pour arriver à un rapport plus égalitaire avec les pouvoirs publics. Fort frileux, l'associatif est vite content; recevoir un subside est considéré en soi comme

Dans les années 1970 et 1980, le politique reconnaît la pertinence de l'action des associations et leur permet d'expérimenter. Il leur laisse beaucoup de latitude sur la façon de s'organiser, de définir ses publics et ses objectifs. Le contexte intellectuel et sociopolitique favorise cette confiance. Le plus bel exemple est le décret d'Education permanente de 1976 qui finance des asbl pour critiquer les politiques publiques. Voilà une certaine conception d'une démocratie qui fonctionne!

Arrivent les années 1990 avec la création de la Région bruxelloise (1989) qui se voit octroyer des compétences

un événement ! Il en résulte que l'associatif est rarement dans un discours offensif, compte-tenu de la violence des réalités sociales que ses travailleurs se coltinent. Nous sommes sans doute nous-mêmes victimes du fait que nous acceptons de jouer le jeu de la mise en concurrence entre asbl, et que nous pensons chacun pour soi et pour son secteur, chacun pour ses subsides, chacun pour ses emplois. Nous formons un monde de petits acteurs associés, mais fragmentés. Nous manquons sans doute d'unité pour nous mettre ensemble autour de valeurs et d'idées fortes et réfléchir à des stratégies pour les faire advenir. A ce jour, on n'a ni l'énergie ni le temps pour y travailler de facon convaincante.

Nous sommes devant un chantier à moyen et long termes pour (re)politiser les secteurs et acteurs associatifs. Cela signifie : partager l'idée que nous ne sommes pas là juste pour répondre à la misère au jour le jour, mais que nous avons en plus une ambition politique qui doit être établie puis dite. A quelle société aspirons-nous ? Et comment la mettre en œuvre ? Nous devons produire de l'union, des discours et un programme d'action politique. Mais en attendant, nous n'avons pas d'autre objectif que de continuer à durer – ce qui, indéniablement, est déjà compliqué... mais insuffisant.

Soutenir l'organisation des bénéficiaires

Commençons par identifier puis mobiliser nos alliés, parmi lesquels les personnes concernées – que nous appelons « nos bénéficiaires » ou « nos usagers ». Cette mobilisation demande un travail communautaire particulier... où nous ne sommes pas toujours les meilleurs.

Ensuite, déterminer nos alliés, c'est aussi déterminer nos adversaires. Cette posture est plus compliquée à tenir car je ne pense pas qu'elle soit largement partagée dans le secteur associatif. Le monde associatif est énorme, diversifié, fragmenté. Tous les professionnels ne partagent pas les mêmes références, ne s'investissent pas avec les mêmes idées. Il y a des associations militantes, d'autres qui

se créent par opportunisme, et cela dans des contextes différents sur l'échelle du temps. S'il est admis de parler de rapports de force, on franchit moins souvent le pas suivant: celui de la lutte contre les adversaires dont les projets se font sur le dos de « nos bénéficiaires ».

Agir sur les causes

Tout le monde sait qu'à Bruxelles le problème numéro un est le marché du logement. Si l'associatif voulait être conséquent en termes social et de santé, il organiserait des actions qui obligent l'Etat à réformer le marché du logement et qui mettent en danger les gros propriétaires. Autrement dit, il oserait rompre avec des logiques libérales. Mais on n'y est pas, et la façon dont les asbl sont subsidiées, au coup par coup, pour des périodes déterminées, ne permet pas d'agir sur les causes par un travail en profondeur.

Le travail associatif consiste à lier des gens à égalité pour que le sort de toutes et tous s'améliore en même temps. C'est en ces termes que je définis le terreau idéologique de l'associatif. C'est le contraire du libéralisme et du capitalisme. Affirmer cela est difficile à tenir ; des gens comme moi, c'est-à-dire les cadres de l'associatif, ne sont plus dans ce genre de position. Socioéconomiquement, culturellement, et peut-être parfois même un peu idéologiquement, nous profitons du système tel qu'il existe aujourd'hui. Si je reprends l'exemple des maisons médicales des années 1970 : de l'accueillant au médecin, tous et toutes étaient payés au même barème. On pourrait se demander pourquoi ce modèle a été possible un moment et pourquoi il n'est plus possible aujourd'hui, ou qu'est-ce qui serait possible et à quelles conditions. Cela aurait des conséquences directes sur notre mode de vie - le genre de conséquences pour lesquelles on ne peut oser s'engager que si on est porté par l'action collective. Mais personne ne l'ignore, le collectif est toujours plus compliqué que l'autoritarisme ou l'égoïsme.

Propos recueillis par N. C.

Directrice de la FESEFA Farah ISMAILI

Vigilance à tous les ÉTAGES

Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes, la FESEFA répond entre autres au besoin de défendre le fait associatif – besoin qui se fait ressentir avec acuité depuis l'entrée en vigueur en janvier 2020 du Code des Sociétés et des Associations¹ qui délégitimise l'action associative. Son ouvrage collectif «Autonomie associative menacée. Des défis et ambitions pour garantir nos libertés » s'adresse à toute personne soucieuse de défendre l'intérêt général – de la société civile aux politiques et à leurs administrations.

En tant que Fédération des employeurs, comment s'est posée la question de l'autonomie des asbl?

Farah Ismaïli : Nous représentons effectivement les intérêts des employeurs. Lorsqu'il a été question de rédiger un plaidoyer autour de l'autonomie associative, l'idée de départ émanait de la Chambre de l'Education permanente de la FESEFA². Le Conseil d'administration de la FESEFA et, très rapidement, d'autres secteurs du socioculturel ont souhaité être aussi parties prenantes de cet enjeu majeur du fait associatif, et ce d'autant plus fort que la tendance depuis quelques années est au contrôle des actions associatives par la gouvernance des nombres et des résultats. Nous avons vu l'intérêt à articuler tous les secteurs à ces enjeux. Par conséquent, l'ouvrage collectif de la FESEFA est porté pour l'ensemble des secteurs associatifs, et pas seulement pour l'Education permanente.

Beaucoup d'asbl se sont approprié cet enjeu de la liberté associative. Néanmoins, la prise de conscience par tous nos membres reste difficile tant les obligations décrétales, les obligations en tant qu'employeurs, toujours croissantes, nous gardent le nez dans le guidon. Il n'est donc pas toujours facile de leur faire prendre conscience de ces enjeux dans leur quotidien ; le temps nécessaire manque.



Dans la foulée du centenaire de la loi du 27 juin 1921 sur les asbl, la FESEFA a publié un ouvrage collectif consacré à l'autonomie associative. Face à la perte de légitimité du fait associatif, cet ouvrage fait office de porte-voix, tant auprès de la société civile, qu'auprès des associations et des pouvoirs publics, en réaffirmant les fondamentaux de la liberté associative, essentiels à notre fonctionnement démocratique.

La lecture de cet essai est édifiante et passionnante. Un historique efficace brosse l'évolution des politiques sociales et leurs conséquences, de l'Etat providence au modèle de new public management où les «actions sont de plus en plus pensées dans une approche comptable». Les questions incontournables comme le paradoxe de la professionnalisation, la marchandisation du social ou encore le sens des actions associatives sont rehaussées par des extraits de témoignages «du terrain» qui donnent du souffle à l'ouvrage. Les contraintes sur l'autonomie associative sont ensuite étudiées selon des points de vue diversifiés et complémentaires pour, au final, « ne pas conclure » par cet appel : « Faire association demain se construit dès à présent ».

« Autonomie associative menacée. Des défis et ambitions pour garantir nos libertés », oct. 2021, éd. Couleur livres, 180 p.

Ou tout simplement, la peur de perdre des subventions fait rentrer dans le rang. Aujourd'hui, pour la plupart des associations, l'objectif est la survie (financière, des projets et des emplois), être dans les clous... Elles font face de plus en plus à des lectures restrictives de la part de certaines administrations, notamment en matière de dépenses éligibles, contre lesquelles il est difficile de lutter. Ce sont des approches restrictives souvent guidées par des impératifs budgétaires ou par l'idée que les associations « profitent du système ». En tant que Fédération, nous tentons de donner les clés et les arguments pour contrer

Quelle est la marge de manœuvre de la FESEFA pour sortir de cette impasse ?

ce type d'évolution.

Farah Ismaïli: A notre niveau de fédération, nous essayons d'abord de trouver des alliés objectifs autour de nous, c'està-dire des solidarités chaudes avec d'autres fédérations de secteurs voisins. Puisque nous partageons les mêmes problèmes, collectivisons nos réflexions et les solutions! Cela se fait par exemple au niveau de la CESSoC³ quand un problème se pose en termes d'emplois.

Dans la perspective des élections de 2024, les fédérations et confédérations⁴ comptent adopter la même démarche.

Dans un premier temps, nous voulons lister les priorités que nous souhaitons retrouver dans les programmes politiques. A la FESEFA, nous avons réalisé cet exercice avec le Collectif21⁵ qui, plus souple dans la façon de mener ses actions, a déjà entamé des pourparlers avec des représentants politiques. Notre dynamique est moins rapide car les instances de chaque fédération se réunissent à une fréquence moindre. Nous visons une première rencontre avec les représentants politiques avant la finalisation du programme de leur parti respectif, puis une deuxième rencontre avec les futurs élus, lorsque les déclarations politiques régionales et communautaires seront connues, afin que nos priorités d'autonomie (via un financement structurel) et nos valeurs soient intégrées dans les politiques publiques.

Par ailleurs, et c'est un bel exemple à suivre, le décret qui organise le secteur de l'Education permanente prévoit un espace de discussion sur les questions sectorielles entre l'administration, des représentants du Conseil supérieur et des représentants de la FESEFA. C'est là que nous levons des malentendus, que nous échangeons tant sur ce qui nous réunit que sur ce qui fait désaccord. Cet espace de concertation permet de travailler dans l'intérêt général d'un secteur. Il s'est révélé éminemment nécessaire durant la crise Covid et la période de confinement puisque nous y

le CSA car les amendements pourraient nous protéger des attaques régulières assénées, au niveau européen mais également à tous les niveaux de pouvoir, par le secteur marchand privé qui dénonce à tort la concurrence déloyale ou met à l'index les financements publics qu'il qualifie d'aides d'État.

Nous devons essayer de faire réviser

avons négocié par exemple la possibilité de valoriser des activités menées en ligne et pas en présentiel. Contre toute attente, nous y avons trouvé des alliés. Lors de ces réunions, j'observe que les parties sont à l'écoute et essayent d'avancer ensemble vers un mieux pour le secteur, et non pour un intérêt corporatiste.

Les services du gouvernement connaissent également les mêmes difficultés que nous rencontrons dans le privé: problèmes de turnover et de burn-out ou d'incapacité de longue durée. Par conséquent, des équipes en sous-effectif ne parviennent plus à accompagner les associations. Reste donc la seule mission de contrôle. La FESEFA a obtenu sa reconnaissance comme fédération sectorielle en 2021; et, d'une certaine façon, elle vient pallier pour partie cette absence de service d'accompagnement des asbl. Il appartient en effet à l'administration d'organiser l'accompagnement et l'information autour du décret d'Education permanente. Le temps lui manque également. Aussi, aujourd'hui, les associations, même celles qui n'ont pas de reconnaissance, se tournent vers la FESEFA, et cette dynamique fait de nous un interlocuteur légitime et incontournable vu notre connaissance fine du terrain et de ses réalités... même si nous ne partageons pas toujours la même lecture sur la manière d'appliquer le décret.

Les dimensions fédérale et européenne requièrent aussi votre vigilance...

Farah Ismaïli : Au niveau fédéral, les spécificités des asbl (le fait qu'elles travaillent pour un intérêt général) devraient être intégrées dans le nouveau Code des Sociétés et des

Associations. Le CSA tend en effet à effacer la frontière entre le privé marchand et le privé non marchand. C'est un défi compliqué à relever parce que nous ne trouverons probablement pas une majorité politique au sein du gouvernement pour amender le CSA entré en vigueur au 1er janvier 2020. C'est compliqué, mais nous devons pourtant essayer car ces amendements pourraient nous protéger des attaques régulières assénées, au niveau européen mais également à tous les niveaux de pouvoir, par le secteur marchand privé qui dénonce à tort la concurrence déloyale ou met à l'index les financements publics qu'il qualifie d'aides d'État.

Par exemple, lors de la réforme du dispositif des APE⁵, le gouvernement wallon a veillé à maintenir dans le nouveau dispositif le principe de missions d'intérêt général afin de contrer d'éventuelles attaques. En se basant sur ce modèle, cette idée de service d'intérêt général, ou



Journée de synthèse des débats « Faire association » organisée en mars 2022 par le Collectif21. Khalil Nejjar (administrateur du Carrefour des cultures, Namur), Farah Ismaïli (directrice du FESEFA) et Eric Buyssens (directeur politique FGTB).

d'intérêt économique général (SIEG) devrait se retrouver dans tous les dispositifs réglementaires des secteurs associatifs organisés – ce qui n'est pas encore le cas et nous porte préjudice.

Ainsi, il y a trois ans, le Fonds Social Européen a mandaté un opérateur pour mener un audit de manière individuelle avec les associations qui ont bénéficié de financements européens, afin de vérifier qu'elles menaient bien des missions d'intérêt général. Ces associations ont dû faire la preuve, individuellement, qu'elles répondaient bien à ce profil. Exercice difficile face à un audit extrêmement technique. Il s'agit d'une situation aberrante. De notre point de vue, il est de la responsabilité des autorités publiques des États membres de prévoir dans les cadres réglementaires nationaux les garanties nécessaires pour ces financements européens. C'est un des combats que nous devons mener avec les autorités belges pour renforcer nos décrets, en y indiquant qu'il s'agit de SIEG, afin de sécuriser les financements européens vitaux pour les actions de pas mal d'associations, voire de

secteurs entiers comme l'Insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

Propos recueillis par N. C.

[1] Sur le CSA et ses conséquences, lire l'article de Mathieu Bietlot,
« Ma petite entreprise ou notre grande association », pp. 30-32.

[2] La FESEFA est aussi depuis 2021 la Fédération représentative
du secteur de l'éducation permanente.
[3] La CESSoC asbl est la Confédération des Employeurs
du Secteur Sportif et Socioculturel.
[4] CESSoC (Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel),
UNIPSO (Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social
en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles), BRUXEO (Confédération
représentative des entreprises à profit social bruxelloises), UNISOC
(Union des employeurs du secteur des entreprises à profit social).
[5] A ce propos, lire l'interview de Geoffroy Carly, « Les rapports d'activité
ne disent pas la vie! », pp. 12-16.
[6] Les Aides à la promotion de l'emploi sont des subsides octroyés notamment
aux employeurs du secteur non marchand en Wallonie.

Exclusions bancaires

C'est les asbl qu'on

ASSASSINE

Sans bruits, des exclusions bancaires frappent le monde associatif depuis trois ans - depuis le changement de loi sur les asbl et la création du Code des Sociétés et des Associations (CSA). La Coalition Impact, dont L'Associatif financier fait partie, tente d'y résister.



epuis l'entrée en vigueur (1e janvier 2020) du CSA, qui place les asbl sur le même pied que les entreprises (alors que les asbl n'ont pas le profit finalité¹), associations qui disposaient

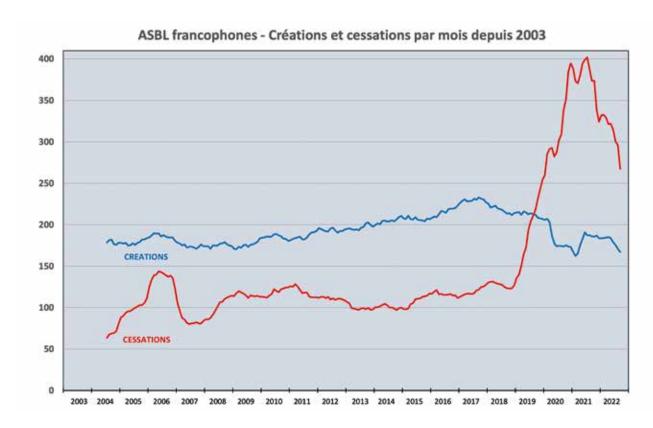
d'un compte bancaire depuis des années voire des décennies ont reçu un courrier de leur banque les informant de leur « décision définitive » « de mettre fin à notre relation commerciale » - pour reprendre les mots d'ING. Les asbl ciblées ont alors trois mois pour opérer le transfert de l'argent, sans nulle explication ou possibilité d'en recevoir, vu qu'il n'y a pas moyen de joindre un interlocuteur au numéro de téléphone mentionné; seule une boite vocale reprend le même message en boucle. La cinquantaine de témoignages que nous avons recueillis vont tous dans le même sens².

La loi prévoit pourtant un service bancaire de base pour toute entreprise, donc y compris les asbl. Or, les arrêtés d'exécution pour que cette loi soit appliquée n'existent pas encore. Certes, l'asbl qui, après 3 refus, ne trouve pas de banque lui assurant un service bancaire de base, peut déposer plainte au tribunal. Mais personne n'ignore le rythme de la Justice en Belgique... Un rythme qui n'arrange pas les asbl exclues, forcément dans l'urgence puisqu'elles ne peuvent plus gérer les activités, ni payer les salaires. Et transférer l'argent sur un compte privé d'un des administrateurs « en attendant » reste une solution de très court terme.

Le CSA, UBO et leurs conséquences

Nous considérons que ces exclusions bancaires sont une conséguence directe de l'application du CSA puisque, au même titre que les entreprises, les asbl doivent désormais remplir le registre UBO. Ultimate Beneficial Owners est un registre où les « bénéficiaires effectifs » d'une société ou autre entité juridique (comme les asbl) doivent être inscrits, afin de contrôler les possibles mouvements de fonds liés au terrorisme et au blanchiment.

Pour être en ordre au niveau des formalités administratives, le parcours peut s'avérer kafkaïen car les asbl n'ont pas un mais trois registres à remplir. Les administrateurs d'asbl sont une première fois enregistrés par le greffe du Tribunal



Depuis 2018, le nombre de créations d'asbl est en forte diminution tandis que le nombre de cessations explose. Quelque 2.500 associations francophones passent à la trappe chaque année. A ce rythme, il ne faudra pas 10 ans pour que la moitié des associations aient disparu. Les chiffres sont tirés de la banque de données des publications des associations gérées par le SPF Justice et disponibles depuis début 2003. © L'Associatif financier.

de l'entreprise. Ensuite, ces informations sont retranscrites par le SPF Economie pour compléter le registre de la Banque Carrefour des Entreprises ; et ce réencodage génère souvent des erreurs. Enfin, les usagers doivent à leur tour encoder eux-mêmes leurs données dans le registre UBO. Mais lorsque les données ne correspondent pas à celles de la Banque Carrefour (souvent erronées), ça coince! Les usagers doivent alors remonter la chaine pour trouver d'où vient l'erreur.

Ce n'est pas tout. Les banques réclament aux asbl l'ensemble des documents qui prouvent que le registre UBO est correctement rempli ; ce qui revient à créer de facto un quatrième « registre ». Par définition, les asbl ne sont pas des clientes rentables aux yeux des banques.

Elles le sont d'autant moins depuis que les banques doivent vérifier chaque année la teneur du registre UBO – et on peut comprendre que ces sociétés commerciales n'aient pas envie de jouer ce rôle de gendarme que l'Etat les oblige à prendre... Dès lors, quand les données ne correspondent pas ou sont incomplètes, certaines banques ferment les yeux, tandis que d'autres éjectent les clients non lucratifs. Bref, il n'y a pas de règles.

Les asbl exclues errent d'une banque à l'autre, essuyant refus sur refus, avant de mettre la clef sous le paillasson ou de passer par une banque en ligne. Quant aux nouvelles associations, c'est la croix et la bannière pour ouvrir un compte. L'extrême complication ou, pour mieux dire, la confusion du registre UBO est l'une des causes parmi



d'autres (l'ensemble des démarches administratives est devenu inutilement complexe) de l'explosion du nombre de cessations d'asbl.

Quatre leviers

Pour prévenir les exclusions bancaires, on peut agir sur plusieurs leviers. Il faudrait d'abord que la loi garantissant un service bancaire de base soit appliquée via un arrêté d'exécution. Ensuite, il s'agirait d'évaluer l'efficacité du registre UBO afin de mesurer sa raison d'être, car rien n'indique s'il permet de lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. On pourrait aussi envisager de simplifier les opérations administratives. A ce jour, chaque registre dépend d'un ministère différent : le

ministère de la Justice pour le greffe, le ministère de l'Economie pour la Banque Carrefour des Entreprises, et celui des Finances pour le registre UBO. C'est pourtant possible de fonctionner plus simplement, en prenant exemple sur la France ou la Grande-Bretagne où pareille démultiplication des structures n'existe pas. Et, *last but not least*, il nous faut dénoncer plus fort le non sens de considérer les asbl comme des entreprises.

La crise socio sanitaire, les exclusions bancaires, la précarité financière du monde associatif produisent des effets catastrophiques : tous les mois, entre 300 et 400 asbl francophones cessent leurs activités (voir graphique page 25), dans l'indifférence de notre société libérale qui s'intéresse peu au bien commun. Aux yeux des banques, les asbl ne sont pas rentables, alors qu'elles génèrent de l'emploi et une économie de solidarité. Et aux yeux de la population en général, beaucoup de gens ne se rendent peut-être pas compte que l'associatif ne se limite pas aux clubs de joueurs de cartes, alors que nos secteurs d'activités sont variés (santé, éducation, aide sociale, coopération au développement, ...).

[1] Lire l'article de Mathieu Bietlot, « Ma petite entreprise ou notre grande association », pp. 30-32 de cet lmag.
[2] Lire les 57 témoignages en ligne : www.associatiffinancier.be

Quand les institutions TARDENT à répondre

Depuis 2020, les crises s'enchainent et s'enchevêtrent – pandémie, inondations, fracture sociale, précarité psychologique, inflation.... Face aux conséquences brutales, de nombreuses associations rebondissent, adaptent leurs pratiques, innovent, et cela parfois bien avant les pouvoirs publics. Les exemples ne manquent pas.

Le CAL de la Province de Liège dans les vallées inondées

Catherine Maréchal

En juillet 2021, dès les premiers jours qui ont suivi les inondations des vallées de l'Ourthe et de la Vesdre, en tant que fédération, nous nous sommes positionnés en support au service du réseau associatif situé dans les zones concernées afin d'évaluer l'étendue des dégâts et les besoins de première nécessité.

Nous avons tenté de répondre aux urgences par l'acheminement de groupes électrogènes prêtés aux associations et aux particuliers sinistrés pour assécher les locaux. Nous avons poursuivi des démarches proactives afin d'évaluer les dégâts et de centraliser les besoins sur les zones sinistrées: Maison de la Laïcité (ML) Theux, ML Pepinster, Planning Famille Heureuse Verviers, ML Esneux-Tilff, SIMA Verviers. Nous avons créé un groupe Facebook Laicité solidaire en Province de Liège pour faire se rencontrer l'offre d'aides et la demande des personnes impactées. Une collecte massive de produits de nettoyage et de première nécessité, puis de fournitures scolaires, a été organisée à la Cité Miroir. Nous en avons aussi assuré l'acheminement auprès des associations. Nous avons fourni des radiateurs électriques et relayé ce besoin sur les réseaux sociaux. Avec l'aide de la Fondation P&V, nous avons apporté une Pas trop le temps de s'asseoir à l'Epicierie solidaire d'Angleur. Ete 2022.



centaine de chaises et de tables à l'asbl Sima à Verviers, et du matériel de bureau à l'école communale d'Angleur.

Rapidement et après une remise en état partielle de ses locaux, la ML Angleur a proposé une aide ciblée sur les besoins évolutifs de la population angleuroise avec le soutien du CAL Province de Liège. Nous avons contribué à une distribution massive de fournitures scolaires ainsi qu'à des ateliers de soutien scolaire pour les enfants, animés avec la Ligue de l'enseignement de Liège. Une synergie s'est également créée avec des écoles communales où nous avons offert le petit-déjeuner de la rentrée.

A l'heure actuelle, nous soutenons, avec d'autres acteurs tels que la Banque alimentaire, la Maison médicale d'Angleur, la Maison de la Laïcité et des Solidarités d'Angleur qui distribue plus de 300 paniers alimentaires solidaires chaque semaine et propose à nouveau l'accès à ses ateliers informatiques. Elle remplit un rôle indispensable auprès d'une population fragilisée par la perte ou la dégradation de son logement et par la crise énergétique. Parce que le besoin s'impose, la création d'une Epicerie solidaire est en marche avec le soutien de la Région wallonne. La concrétisation de ce projet né de circonstances dramatiques constitue aujourd'hui un service indispensable qui repose grandement sur l'engagement et l'énergie de bénévoles.

Le Casi-UO au temps du confinement

Maria Teresa Moretti

Les 3 années qui viennent de s'écouler ont été déstabilisantes et incertaines. Le contexte de crise socio sanitaire a fortement impacté notre travail quotidien : nous avons été contraints de repenser nos manières de vivre et de fonctionner, notamment de façon collective, ce qui représente le cœur de nos actions. Malgré tout, nous avons jugé essentiel de continuer à soutenir les familles en gardant un contact régulier avec elles et en nous adaptant aux circonstances. Cela s'est parfois heurté à des difficultés et a souvent coïncidé avec un investissement plus important de l'équipe en termes de temps, d'énergie et de réflexion.

En tant qu'association de terrain à Anderlecht, nous avons senti le besoin, pour agir, de connaître les conditions de vie de nos publics. C'est pourquoi, nous avons réalisé une micro enquête recueillant les témoignages auprès des personnes et les familles fréquentant le Casi-UO. Nous nous sommes vite rendu compte que les mesures mises en place pour contrer la propagation de la pandémie avaient un impact profond sur les familles. Bon nombre d'entre elles, dont certaines vivaient déjà avant la crise sanitaire dans une situation précaire, nous ont fait part de l'isolement, encore plus grand, enduré pendant les mois de confinement. Les contacts avec l'extérieur étant limités ou inexistants, les jeunes et leurs parents se sont souvent sentis abandonnés, en particulier par l'institution scolaire. Sans espace adapté ou équipements numériques nécessaires, des jeunes ont rencontré des difficultés, notamment pour remplir leurs tâches scolaires à la maison.

Nous avons essayé de les aider : d'une part, en mettant à disposition le matériel pédagogique et l'imprimante de l'association et en livrant à domicile les dossiers envoyés par les écoles et, d'autre part, en les aidant, par visioconférence, à comprendre et exécuter leurs devoirs. Avec eux, nous avons entamé une correspondance écrite les incitant à mettre des mots sur la situation qu'ils étaient en train de vivre et à imaginer le monde de demain. L'impact de la 2e vague a empiré ses effets et le sentiment de mal-être : l'isolement, la fatigue et le stress se sont accentués chez les jeunes, en particulier les adolescents qui ont eu du mal à rester motivés et à s'accrocher. Soulignons que certains de nos jeunes vivaient déjà avant le début de la crise dans des conditions de précarité ou rencontraient des grandes difficultés scolaires; la crise n'a fait que dégrader ce contexte. Nous avons doublé notre accompagnement en ouvrant l'association ou en restant disponibles pour des permanences de soutien individuel, à la fois en présentiel et en distanciel, pouvant contribuer au renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages.

Presque 4 ans plus tard, différentes considérations nous sautent aux yeux. La première renvoie aux limites et aux problèmes du système scolaire que la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer, confirmant les préoccupations que nous

avions déjà avant son début. Et la deuxième considération met en lumière le rôle crucial joué en temps de crise par des associations de première ligne, à l'instar du Casi-UO auprès des familles, qui essayent avec les moyens du bord de répondre concrètement aux besoins des populations les plus fragilisées. Cela a été et est probablement possible grâce à la flexibilité des associations qui, par rapport aux institutions, sont en mesure de contourner le cadre tout en restant dans la légalité, ou d'adopter rapidement de solutions alternatives qui peuvent répondre aux besoins de leur public.

Nous terminons par cette réflexion centrale : le secteur associatif demeure un lieu d'engagement autre qu'un «simple» emploi pour une grand partie des travailleurs.

Cohésion sociale, secteur essentiel

Rapport du CRAcs 2021

Dans son rapport annuel de fin 2021, le CRAcs (Centre régional d'appui à la cohésion sociale) s'est penché sur « La résilience associative en temps de crise », montrant comment leur flexibilité et l'ancrage au terrain a permis aux asbl bruxelloises en cohésion sociale de répondre aux urgences. Il a également exploré les difficultés structurelles du secteur et de son public et a dégagé des pistes et recommandations pour le futur proche de la cohésion sociale en Région bruxelloise.

Le rapport a recueilli des pratiques innovantes qui ont permis aux asbl de poursuivre leurs missions tout en tenant compte de la détresse psychologique de leur public. Voici deux témoignages parmi d'autres : « Etant donné que nous ne pouvions pas reprendre les cours [pendant le confinement] et que nous avions constaté que beaucoup de nos apprenants étaient démoralisés, nous leur avons proposé des petites sorties (promenades au parc) afin de leur permettre de garder un lien extérieur et de pouvoir avoir des discussions en français. » « Nos actions ont dû évoluer pour faire de la cohésion sociale autrement : pas nécessairement de manière conforme au projet initial, mais en développant des actions qui répondent à l'urgence et

aux besoins du terrain. C'est dans le but de préserver la santé mentale de notre public que nous avons essayé de mettre en place une série d'attitudes en complément de ressources. Nous avons proposé un moment de réflexion en lien avec les thématiques de dialogue interconvictionnel portées par des ateliers ciblés sur la gestion du stress et de la panique pendant la pandémie. »

Les expériences associatives ont posé la question de la reconnaissance de la valeur du travail social. La crise sanitaire a mis en lumière la capacité de résilience des associations ayant été « au front » de la pandémie et de ses conséquences sociales. Pour ce secteur, cette reconnaissance de l'importance de son travail a été largement absente dans le discours médiatique et de l'opinion publique. Quant à la reconnaissance reçue des pouvoirs publics, la cohésion sociale aurait souhaité être davantage soutenue dans sa demande d'ouvrir les portes au public en tant que « secteur essentiel ». La question se posait d'autant plus que le secteur de l'insertion socioprofessionnelle a lui été considéré comme essentiel et a obtenu le droit de réunir les groupes en présentiel. »





Ma **petite** entreprise ou **NOTRE** grande association

Pour nous, l'association et l'entreprise ne chantent pas la même chanson. Elles appartiennent à deux mondes différents, l'un animé par le commun, l'autre par le gain. Cependant, si nous observons les champs sémantiques des verbes « associer » et « entreprendre », nous découvrons à la fois ces registres distincts et des airs de ressemblance.



et des associations (CSA). Ce basculement provoque des conséquences très pratiques telles que l'aug-

mentation du « monitoring » des associations par les autorités et la diminution de leur contrôle démocratique par leurs membres. Il confirme l'inflation des contraintes et charges administratives auxquelles les petites associations ne pourront pas toutes faire face. Surtout, il abolit les frontières entre les associations et les entreprises. Ce rapprochement peut dévoyer les missions des associations et ouvre la porte à la remise en cause de leur financement public.

Dans la jungle

On trouve dans les définitions¹ d'entreprendre des éléments qui vont à l'encontre de la culture associative et de son esprit désintéressé voire altruiste. Le sens dominant aujourd'hui d'entreprendre et d'entreprise, «engager une opération commerciale ou industrielle», «organisation autonome de production de biens ou de services marchands», n'apparait que tardivement dans le dictionnaire, et sans doute aussi dans l'histoire. C'est cependant en ce sens précisément que le CSA a voulu rapprocher les associations et les entreprises puisqu'il a levé l'interdiction de se livrer à « des opérations industrielles ou commerciales » qui caractérisait les asbl dans la loi de 1921.

D'autres acceptions, plus générales, du verbe entreprendre le situent clairement sur le terrain de la concurrence et du marketing : « s'attaquer à », « tâcher de gagner, de convaincre, de séduire » (entreprendre quelqu'un). Elles illustrent une des motivations de la réforme qui visait à réduire la concurrence déloyale générée par le régime fiscal ou les subventions des associations pour rendre le marché belge attractif et conforme aux normes européennes. Jusqu'ici, le droit de la concurrence ne s'appliquait qu'aux personnes morales qui avaient un but économique. Désormais, les asbl peuvent donc être mises en compétition avec des entreprises commerciales pour gérer une maison de repos et de soin, pour faire de l'alphabétisation, pour organiser une école de devoirs, pour défendre les intérêts d'un quartier ou d'une communauté... Les financements par appels à projets avaient déjà instauré la concurrence entre associations et imposé la logique managériale des résultats, impacts ou bénéfices mesurables à court



terme. Tout cela s'inscrit bel et bien dans l'idéologie néolibérale qui n'a rien de spontané. Elle a fait l'objet d'une offensive délibérée, pensée dans des cercles restreints comme la Société du mont Pèlerin et expérimentée dans des laboratoires comme le Chili de Pinochet avant de s'imposer au monde par des gouvernants tels que Reagan et Thatcher. Résonnent alors ici des significations moins connues de notre vocable : entreprendre contre veut dire « engager une action hostile », et entreprendre sur « porter atteinte ou tenter de porter à atteinte à (un droit) ».

Quand t'es dans le désert

Aux antipodes, on peut lire sous le terme « associer » des ambitions plus partageuses et inclusives : « allier, joindre intimement », « faire participer », « faire participer à une activité commune, un bien commun ».

Avec le Collectif21², nous avons tenté de circonscrire le champ associatif dont il nous importait de défendre les valeurs, d'entretenir la culture et de préserver la spécificité. Nous nous sommes fondés sur l'histoire qui a

conduit à la loi de 1921, « issue des mouvements sociaux, des luttes syndicales et de l'auto-organisation du peuple tant pour apporter des réponses solidaires et collectives à la question sociale que pour s'émanciper de la tutelle patronale ou étatique ». Ce qui nous a amenés à poser au cœur du fait associatif quelques-unes des notions de cette définition du verbe associer : l'alliance, la participation, l'émancipation et le commun (cause ou projet commun, action commune et production de commun)³.

Toute association nécessite la réunion de plusieurs membres, nonobstant la réduction de cette exigence à la portion congrue par le CSA puisqu'il suffit désormais de deux personnes pour constituer une association, lesquelles peuvent en composer aussi bien l'assemblée que l'organe de gestion. Le contrôle démocratique des administrateurs par les membres, cher à la loi de 1921, a de la sorte été balayé. On peut créer une entreprise à deux et même seul. Ce qui est de plus en plus encouragé par un prêt-à-penser qui associe insidieusement l'individu à une entreprise. Chacune, chacun étant sommé de réussir son projet, de remplir son contrat, d'être l'autoentrepreneur

La société se porterait mieux si les valeurs de l'association contaminaient davantage l'entreprise que la logique de la compétitivité ne colonise l'associatif.

de sa recherche d'emploi, de sa santé, de sa formation et de la rentabilité de son capital humain.

Le Collectif21 a souligné l'inscription dans la

durée comme constitutive de l'association. Le Petit Robert nous confirme en donnant pour le substantif, « action de se réunir d'une manière durable », tandis qu'entreprendre ne désigne que le début d'une action (entamer, initier) et que le dictionnaire mentionne comme antonymes «accomplir», « achever ».

En mode pronominal, « s'associer » signifie « s'allier, s'entendre, se joindre, se lier, s'unir », « former un ensemble généralement harmonieux ». Si nous nous inquiétons de l'avenir du fait associatif menacé par la logique managériale ou administrative, par l'individualisme, le consumérisme et l'instantanéisme, c'est que l'associationnisme s'avère nécessaire à la création d'une société « harmonieuse ». Notons qu'une société peut aussi être commerciale... Société comme association viennent du latin socius⁴: le compagnon, l'allié, celui à qui je suis lié dans une entreprise commune. Où l'on voit qu'associer et entreprendre peuvent se rejoindre en certains sens.

Main dans la main

De manière la plus générale, entreprendre, c'est «se mettre à faire quelque chose» et associer, c'est «mettre ensemble». Ces deux déclinaisons du verbe « mettre » se retrouvent aussi bien dans les associations que dans les entreprises. Si l'on s'associe, c'est toujours pour faire quelque chose et il n'y a pas que dans les entreprises de montage et d'assemblage qu'on met des choses ou des personnes ensemble. La deuxième définition d'associer mentionnée par le *Robert*, «réunir des personnes par une communauté de travail,

d'intérêt, de sentiment», convient clairement à nombre d'entreprises, même si les sentiments s'y voient souvent manipulés en vue de la rentabilité. Les responsables d'une société commerciale désignent aussi

leurs collègues comme « associés ». De même, la plupart des associations se retrouveront dans cette signification d'entreprendre : « mettre à exécution un projet nécessitant de longs efforts, la réunion de moyens, une coordination, etc. ». Certes, certaines associations se veulent plus désinvoltes, basées sur le plaisir et la détente plutôt que sur les missions à remplir et l'huile de coude, à commencer par les associations libres d'idées ou de mots de l'inconscient et des surréalistes. Il en va néanmoins toujours de « se disposer à », d'« essayer de » réaliser ceci ou cela dans l'association. On pourra enfin retrouver le sens négatif d'entreprendre – s'attaquer à, porter atteinte à – dans certaines associations, par exemple, de malfaiteurs.

À nos yeux, la société se porterait mieux si les proximités entre associer et entreprendre formaient des remous à contresens du courant actuel. C'est-à-dire si les valeurs de l'association contaminaient davantage l'entreprise que la logique de la compétitivité ne colonise l'associatif. Ou alors si l'associatif entrait en réelle rivalité avec la sphère marchande, non pas sur la manière la plus rentable de fournir des services, mais sur la manière de faire société, de répondre aux besoins et de distribuer les fruits de la coopération humaine.

[1] Dans Le Petit Robert et sur le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (www.cnrtl.fr).

[2] Sur le Collectif21, lire l'encadré page 13.

[3] Mathieu Bietlot, Manon Legrand et Pierre Smet (éd.),

Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ?,

Agence Alter éditions/Collectif21, 2021, pp. 70-71, 332-333.

[4] Ce terme se définit aussi comme « composante sociale du comportement et de la vie mentale d'un être vivant ». Il renvoie donc, selon nous, aux fondements et à l'origine de la civilisation humaine (cf. Mathieu Bietlot, « Société versus dissociété (1/3) : Les grandes formations communes de l'histoire »,

APMC smartbe.be, analyse n° 9/2020.

En France

Documenter la **REPRESSION** associative pour y faire face



Même si leur contexte juridique et politique diffère de celui de la Belgique, il est intéressant de savoir ce que vivent nos voisins français de l'associatif : les guestions et problèmes qui les traversent, et comment ils font face - notamment en créant l'Observatoire des libertés associatives, qui n'a pas (encore) son équivalent en Belgique.

Observatoire des libertés associatives, créé en 2020, est le fruit de la rencontre préoccupations de militantes et scientifiques. D'un côté, ces dernières années, de nombreuses associations françaises font état d'une dégradation de leurs relations avec

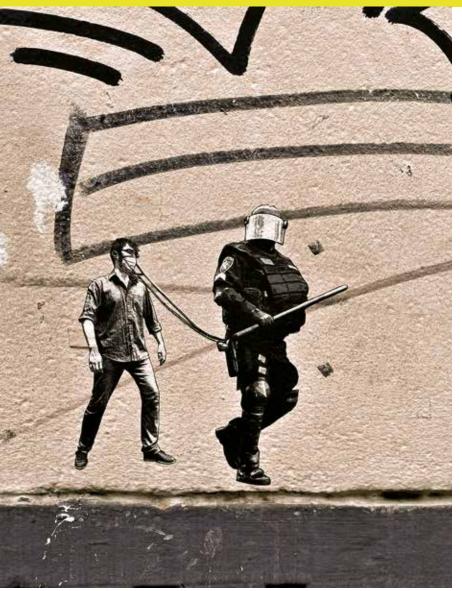
les pouvoirs publics - dont témoigneraient des conflits, des mises à l'écart et une attitude peu partenariale de la part des institutions, notamment depuis les attentats de 2015 et l'entrée de mesures anti-terroristes dans le droit commun. Elles fondent en 2018 la coalition pour les libertés associatives - autour notamment du Collectif des associations citoyennes (CAC), de l'Alliance citoyenne et de Vox public, auquel vont ensuite se joindre certaines grandes fédérations comme la Ligue des droits de l'homme, la Cimade, France nature environnement ou la Coordination des quartiers populaires Pas sans nous. D'un autre côté, l'étude des phénomènes répressifs fait également l'objet de recherches croissantes de la part d'universitaires, dans le contexte du mouvement des Gilets Jaunes en 2018 ou du Comité Adama contre les violences policières. Cette rencontre entre militants et chercheurs va donner lieu à une expérience de recherche participative originale: l'Observatoire des libertés associatives.

Répression à gauche comme à droite

L'hypothèse centrale de travail est qu'une des façons de mettre à mal les pratiques répressives est de les publiciser : la répression fonctionnant d'autant plus efficacement qu'elle est cachée. L'Observatoire se donne donc pour première mission de recenser et cartographier un maximum de cas de répression d'association par les pouvoirs publics (les entreprises ne sont pas étudiées, ce qui élargirait encore le spectre d'investigation). Concrètement, les associations fixent des questions à travailler et c'est ensuite le conseil scientifique de l'Observatoire - que je préside - qui mène un travail d'enquête via des entretiens des différentes parties prenantes, d'analyse d'archives et de documents, puis de rédaction de notes et de rapports. Cela donnera par exemple le premier rapport de l'Observatoire qui recense 100 cas d'associations réprimées par les pouvoirs publics, partout en France, dans des collectivités de gauche comme de droite, dans tous les secteurs d'activité¹. Il faut néanmoins souligner que, déjà, les associations environnementales, antiracistes et de soutien aux migrants et aux minorités semblent particulièrement ciblées.

Nuit gravement à la démocratie

Outre ce travail de documentation, l'Observatoire tente d'analyser en profondeur les phénomènes répressifs. 4



Massimo Bortolini

formes principales ont été distinguées : a) les sanctions symboliques quand on s'en prend à la personne ou à la réputation des militants ; b) les sanctions matérielles (coupes de financement ou retrait de salles) ; c) les attaques judiciaires ou criminalisation (via des amendes, des procès en diffamation, etc.); d) la répression policière. De fait, un des enjeux pour l'Observatoire est d'analyser la diversité des formes répressives, qu'on restreint généralement à ses manifestations les plus violentes et physiques. Ce qu'on montre, c'est que les coupes de subvention suite à des critiques d'associations à l'égard de leur financeur constituent aussi une forme de répression – bien que légale – une entrave institutionnelle à la critique,

qui appauvrit la démocratie. Et c'est très répandu, comme

en atteste encore récemment cet échange entre un sénateur et le ministre de l'Intérieur le 5 avril dernier à l'occasion d'une audition sénatoriale : « La Ligue des droits de l'Homme est financée sur fonds publics. Il faut cesser de financer des associations qui mettent en cause gravement l'Etat [...]² », avançait le sénateur. Ce à quoi le ministre a répondu : « Effectivement, ça mérite d'être regardé. Mais, je rappelle que beaucoup de collectivités locales les financent ». On ne mort pas la main qui vous nourrit.

A l'inverse, l'Observatoire des libertés associatives défend les vertus démocratiques de l'autonomie et de la critique associatives. Au-delà de son travail de documentation, il fait des propositions et conduit un plaidoyer. Une des préconisations qu'il défend est notamment de transformer les modalités

de financement public de la vie associative en France. Celle-ci reste en effet très dépendante du bon vouloir des élus, ces derniers pouvant décider de façon relativement discrétionnaire de l'attribution des financements, créant des relations de dépendance et parfois de clientélisme. A l'inverse, en pluralisant les commissions d'attribution des financements (qui pourraient inclure des élus de l'opposition, des citoyens tirés au sort, des représentants de la société civile, des universitaires, etc.), on pourrait sortir de ces relations unilatérales. Si à l'échelle nationale ces propositions ont peu de chances d'aboutir à court terme, des discussions sont en cours avec certaines collectivités locales. C'est une révolution copernicienne des relations institutions/société civile qu'il faut envisager,

dans un pays où les élus sont encore vus - malgré une abstention grandissante - comme ayant le monopole de l'intérêt général.

Des sujets deviennent tabous

Depuis nos premiers travaux, la situation a en effet empiré. Le gouvernement a voté en août 2021 la loi « séparatisme », qui a des incidences fortes sur le monde associatif. Elle instaure notamment le Contrat d'engagement républicain (CER), que doivent désormais signer toutes les associations qui demandent financement ou agrément, s'engageant ce faisant à respecter les valeurs de la République. L'instauration du CER a suscité une levée de bouclier de l'ensemble du monde associatif, qui y voit un contrat de défiance à son égard. Si peu de cas directs de retraits de subvention sont à noter après 15 mois d'application – on peut néanmoins évoquer le cas d'Alternatiba à Poitiers et de la Maison de l'environnement à Lille, le secteur écologiste étant particulièrement ciblé -, les conséquences diffuses se font déjà sentir³. Certaines associations ne demandent plus de financement pour éviter les problèmes. D'autres se prémunissent des sujets trop sensibles comme la laïcité ou l'antiracisme, de peur des rétorsions possibles si des paroles déplaisant au gouvernement étaient prononcées, comme cela avait pu être le cas il y a quelques années à l'occasion d'une rencontre organisée par la fédération des centres sociaux en présence de la ministre à la Vie associative⁴.

L'escalade

Au-delà du CER, la loi séparatisme a également facilité la dissolution administrative des associations par le

gouvernement. Créé comme une mesure d'exception dans les années 1930 en lien avec l'émergence des Ligues fascistes, la dissolution est utilisée comme un outil presque routinier de régulation des conflits entre associations et pouvoirs publics ces dernières années. Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), accusé à tort de complicité avec l'assassinat du professeur Samuel Paty en octobre 2020, a dû s'exiler en Belgique suite à sa dissolution⁵. Les associations antifascistes et écologistes sont aussi particulièrement ciblées, à l'instar du GALE à Lyon l'année dernière, du collectif anti-répression Defco à Rennes, et des Soulèvements de la Terre (qui constitue pourtant davantage une campagne interorganisation qu'une association) suite aux affrontements à Sainte-Soline dans le cadre des mobilisations contre les mégabassines, qui ont fait des dizaines de blessés parmi les manifestants, l'un d'entre eux étant encore dans le coma⁶.

Dans ce contexte d'escalade répressive, l'Observatoire des libertés associatives ne semble avoir jamais été plus nécessaire.

[1] www.lacoalition.fr/Le-rapport [2] www.lemonde.fr/politique/article/2023/04/05/gerald-darmanin-menace-de-remettre-en-question-les-subventions-publiques-accordees-a-la-ldh_6168412_823448.html [3] Pour plus de détails, voir https://aoc.media/analyse/2023/02/16/loi-separatisme-la-critique-associative-face-au-contrat-dengagement-republicain/ [4] www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/18/laicite-sarah-el-hairy-diligente-une-inspection-de-la-federation-des-centres-sociaux_6060179_3224.html [5] Voir à ce sujet https://mouvements.info/les-ennemis-imaginaires/ [6] www.liberation.fr/environnement/agriculture/sainte-soline-darmanin-demande-la-dissolution-des-soulevements-de-la-terre-20230328_

La série A VOIR Le retour de Juan Jiménez



Que reste-t-il comme traces des Espagnols immigrés en Belgique il y a 60 ans ? En 1966, le journaliste Paul Meyer leur avait consacré une série télévisée. En rediffusant aujourd'hui cette série « Ce pain quotidien » sur auvio, la SONUMA (institution des archives de la RTBF) permet de sortir de l'ombre un pan de l'histoire de l'immigration des travailleurs et travailleuses espagnoles, à travers le témoignage d'un certain Juan Jiménez.

epuis la fin du XXe siècle, la mer Méditerranée est devenue un vaste charnier, ayant englouti des milliers de cadavres. Ce sont les corps sans vie et les restes de migrants anonymes: des hommes, des femmes et des enfants qui ont échoué dans leur tentative désespérée d'atteindre les

côtes de l'Europe et se sont noyés en mer. Ce sont les parcours interrompus de ceux qui poursuivaient le rêve de quitter la pauvreté ou la violence dont ils souffraient parce qu'étant nés au mauvais endroit, ou en un lieu ravagé par des conflits. Les corps de ces sans-noms sont parfois retrouvés sur les rivages de l'Europe méditerranéenne.

Nous y faisons référence parce que nous ne pourrons jamais connaître leur histoire, leurs rêves, leur récit personnel, leur processus de migration, ce qui les a poussés à quitter leur pays, dans quelles circonstances ils ont vécu dans leur lieu d'origine, s'ils sont allés à l'école et ce qu'ils ont étudié. Leur âge même nous est parfois inconnu. S'agit-il d'une famille, d'enfants, de parents ou de conjoints? Etaient-ils attachés à leur pays et souhaitaientils y retourner?



Juan Jiménez et les autres

Pour l'immigration espagnole vers la Belgique, nous avons au contraire réuni beaucoup d'indices sur ce qu'elle a été pendant les deux dernières décennies de la dictature franquiste. Mais aujourd'hui les témoins de cette époque ont pour la plupart disparu et les enregistrements (audio ou vidéo) des années 1960 sont rares. Aussi on peut considérer comme une aubaine la redécouverte d'une série télévisée d'époque, dont une partie n'est jamais passée sur le petit écran, et qui tourne autour de Juan Jiménez, dont nous ne savons pas, dans l'état actuel de nos travaux, si ce nom est réel ou était un pseudonyme. C'est en tous cas un immigré qui représentait des milliers d'autres travailleurs espagnols en quête d'une vie digne en Belgique.

Les immigrants influencent l'image du pays d'origine que les « autochtones » du pays d'arrivée construisent. De nombreux hommes et femmes sont arrivés en Belgique au milieu du 20° siècle en provenance de la dictature du général Franco. Ils étaient soit à la recherche d'un emploi qui leur permettrait de vivre dignement, soit fuyaient la répression politique, soit les deux simultanément.

Il s'agissait pour beaucoup de travailleurs et de leurs familles qui avaient pris part à une grève déclenchée dans la région minière des Asturies en 1962. La plupart d'entre eux ont émigré en Belgique de manière informelle, c'est-àdire en dehors des canaux officiels établis, souvent avec un visa de touristes.

L'arrivée de travailleurs espagnols s'est surtout produite après la signature du traité d'émigration hispano-belge de 1956. Les Espagnols deviennent alors une force de travail qui remplace celle des Italiens. L'élément déclencheur a été la décision de l'Italie de ne plus envoyer 2.000 travailleurs par semaine pour extraire le charbon du fond des puits belges. La décision a été prise après l'accident minier de Marcinelle, dans lequel plus de 260 travailleurs, pour la plupart italiens, ont péri. Par conséquent, les femmes et les hommes espagnols sont devenus la nouvelle maind'œuvre de remplacement.

Une série TV tombée dans l'oubli

C'est dans ce contexte général que le réalisateur Paul Meyer a traité des immigrants arrivés en Belgique. D'abord les Italiens (« Déjà s'envole la fleur maigre »), puis les



Dans les années 1960, Juan Jiménez quitta l'Espagne avec, en poche, l'adresse d'un ami asturien déjà installé à Bruxelles.

Espagnols. Il a filmé la série « Ce pain quotidien » pour la RTB. Il s'agit d'un documentaire décisif pour découvrir comment s'est développé le processus de migration des travailleurs espagnols vers la Belgique.

La série a été tournée dans les années 1960, au plus fort du boom d'arrivée des travailleurs espagnols. Le cinéaste leur a consacré plusieurs « chapitres », que nous avons étudiés en détail. Le protagoniste est un jeune journalier andalou, Juan Jiménez, arrivé en Belgique en 1958, qui raconte son processus migratoire, ainsi que son intégration dans la société d'accueil.

Paul Meyer est même allé jusqu'à se rendre avec lui dans son village natal près de Grenade pour filmer des images réelles des conditions de vie des gens ordinaires dans l'Espagne de Franco. C'est-à-dire les marchés populaires, les quartiers ouvriers, la campagne andalouse. Paul Meyer explique, à travers ces images, les raisons pour lesquelles des milliers de femmes et d'hommes ont été expulsés du pays.

Outre sa qualité artistique, la série est un document éclairant qui donne une idée assez précise du pays de départ. C'est-à-dire les raisons de l'expulsion de milliers de jeunes – hommes et femmes – partis en masse, au moment où, paradoxalement, l'économie espagnole décollait. Jusqu'à deux millions de personnes ont ainsi quitté l'Espagne pour chercher un emploi dans les mines, la métallurgie, la construction ou les services domestiques, de Belgique et d'autres pays européens.

L'ami Franco vaut bien une censure

Pour les historiens de la migration, la description par Juan Jiménez de sa trajectoire de vie, et surtout de sa trajectoire migratoire, nous apporte un témoignage extrêmement intéressant. Son témoignage vient soutenir l'histoire que nous avions construite à partir d'informations obtenues d'autres sources, comme les archives¹.

La volonté de maintenir de bonnes relations avec l'Espagne franquiste, qui était aussi le pays de la reine Fabiola, a entraîné de multiples censures de l'œuvre de Paul Meyer.

Mais cette série n'a pas été présentée telle quelle à la télévision belge. La volonté de maintenir de bonnes relations avec l'Espagne franquiste, qui était aussi le pays de la reine Fabiola, a entraîné

de multiples censures de l'œuvre de Paul Meyer. Les archives de la RTB ne permettent cependant pas de comprendre quelles parties ont été finalement acceptées pour leur passage sur le petit écran et quelles sont celles qui sont restées inconnues des téléspectateurs.

Le thème central du documentaire est donc la vie de l'ouvrier Juan Jiménez. Cet Andalou raconte à la première personne sa trajectoire antérieure en Espagne. C'est-à-dire celle d'un enfant travailleur qui n'a pas pu aller à l'école, et qui n'a reçu aucune notion de ce que signifie la haute culture de son pays, ni de ses monuments les plus emblématiques dont profitent les touristes.

Dans une Espagne sous-développée

Le documentaire fait défiler des images des maisons sordides d'Andalousie ou des bidonvilles de la banlieue de Madrid, ainsi que les méthodes préindustrielles utilisées pour exploiter les grands domaines des propriétaires andalous. Nous percevons également l'absence d'infrastructures essentielles et l'utilisation de moyens de transport primitifs, tels que les mules et les chevaux, pour se déplacer depuis des lieux isolés et perdus au milieu de la géographie péninsulaire. Le documentaire nous montre des fermes à peine mécanisées et des relations sociales quasi féodales.

L'image que le documentaire recrée de l'Espagne, à travers la vie quotidienne de ses habitants, et celle de ses immigrants, est celle d'un pays sous-développé. Celle d'une dictature qui opprimait politiquement

son peuple, malgré la modernisation qu'avaient connue l'économie espagnole et certaines régions, comme la capitale.

Juan Jiménez semble sortir de l'ombre pour nous rappeler la réalité des hommes et des femmes venus de l'Espagne franquiste. Avec son éloquence et son français au fort accent espagnol, Juan Jiménez corrobore la vision de l'Espagne, à la fois poétique et brutale, partagée par les immigrés, le cinéaste Paul Meyer et la société d'accueil belge. Il s'agissait d'une Espagne arriérée, où les hommes et les femmes travaillaient du lever au coucher du soleil dans les campagnes, ou travaillaient des journées interminables dans les villes en cumulant plusieurs emplois ou en étant sous-employés. Malgré cela, ils n'avaient pas assez d'argent pour faire vivre leur famille et avaient dû partir à l'étranger, volontairement, mais aussi pour échapper à la répression omniprésente dans l'Espagne de ces années noires. Un couplet populaire, qui se répète dans la série, et a certainement fait sursauter les censeurs, résume les facteurs qui ont motivé ces départs : « Je suis un paysan andalou. Je suis né en Andalousie. J'ai travaillé nuit et jour, mais je n'ai pas été capable de vivre sous cette tyrannie ».)

[1] En 2006, lors du cinquantième anniversaire de la signature du traité d'émigration hispano-belge, j'ai -par exemple- publié une monographie historique sur l'immigration espagnole, basée sur les documents réunis à la Fundacion 1° mayo de Madrid: "Mineros, servientes y militantes", qui éclaire, notamment par des photographies, un demi-siècle d'émigration espagnole en Belgique.





Entre-deux

Poétesse. Dernière parution : « Sensations du combat », éd. Gallimard, 2022. Anna **AYANOGLOU**

Te voilà au pied du Palais de Justice, colossal laideron jamais achevé. Mais il suffit que tu lui tournes le dos pour que la sensation d'être petite souris accablée disparaisse d'un coup. Monter dans la Grand Roue pourrait encore te faire gagner quelques mètres en hauteur, mais est-ce vraiment nécessaire? Tu es au sommet d'une colline, d'où ton regard peut enfin embrasser la ville, et bon Dieu que ça régénère.

Il te plaît, ce coin de la Place Poelaert où se côtoient, le long du parapet, touristes en excursion et gens de Bruxelles. Tu viens y chercher l'occasion de mettre à distance ton existence horizontale et le quotidien enfermant, tu viens t'y abreuver pour retrouver un peu du souffle — lyrique ? — de la ville, goûter le ciel en plein. Tu joues à repérer, au loin sur leur butte, la Basilique et l'Atomium — constructions tellement plus mignonnes en miniature. Quand la nuit tombe, tu suis les lumières des lampadaires sur les axes à découvert. Entre démesure et vies minuscules. Et tu éprouves ce plaisir — peut-être idiot, peut-être pas — de penser qu'il y a des tableaux vivants que l'on peut contempler

librement, et en retirer autant de réconfort, qu'on soit fou errant ou baron.

Et puis, alors que tu commences à descendre — lentement, toi la marcheuse, pas par l'ascenseur du bout de la passerelle mais par la rue qui serpente en lacis jusqu'aux Marolles —, une inscription grenelée sur un parpaing t'interpelle. « Dont do it! » « Fais pas ça! » Mais « fais pas quoi » ? Plutôt qu'une énième interdiction énoncée — et tu en as soupé, des interdictions... —, ce « fais pas ça! » résonne en toi comme un cri tissé de compassion. Du haut de la vue, au-dessus du vide, les rêves et les folies souvent se démultiplient. Alors, pourquoi pas. « Dont do it! » (si si, j'ai remarqué l'apostrophe du « don't » qui manque, mais ça n'a pas d'importance), comme un : « fais pas ce qui est mauvais pour toi! », « déconne pas! », « te porte pas préjudice! ».

Et en cheminant vers la rue Haute de la ville basse, tu te dis que l'empathie des anonymes, c'est aussi ça, parfois, une ville.





Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro: Anna Ayanoglou, Mathieu Bietlot, Massimo Bortolini, Geoffroy Carly, Ana Isabel Fernandez Asperilla, Tanju Goban, Paul Hermant, Farah Ismaili, Christine Kulakowski, Catherine Maréchal, Nathalie Mathieu, Maria Teresa Moretti, Jacques Moriau, Barrack Rima, Julien Talpin.

Illustration de couverture : Yakana. Réalisée en 2016 pour l'Apéro des solidarités.

Comité éditorial : Ali Aouattah, Loubna Ben Yaacoub, François Braem, Vincent de Coorebyter, Kolë Gjeloshaj, Billy Kalonji, Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea.

Création graphique : Paul d'Artet **Mise en page** : Pina Manzella

Impression: IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.



Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.







imag est le bimestriel édité par le CBAI asbI - Av. de Stalingrad, 24 1000 Bruxelles tél. 02/289 70 50 imag@cbai.be - www.cbai.be



ABONNEZ-VOUS! PRIX LIBRE

Payez en fonction de vos moyens et soutenez le travail de l'équipe de rédaction. Par numéro ou par an (5 n°) Disponible en format papier et numérique.

Versez votre participation sur le compte IBAN BE34 00107305 2190 Prix indicatif : 5 euros/numéro

En n'oubliant pas de préciser vos **nom et adresse** en communication ainsi que la mention **format papier ou numérique.**